Postulat Nicolas Bürgisser / Jean-Pierre Dorand
Création d'un tramway en site propre entre la gare de Fribourg et le sud de Marly **N° 303.05**

Résumé du postulat

Par postulat déposé le 15 décembre 2005 (*BGC* p. 1875) et développé le 15 février 2006 (*BGC* p. 315), les députés Nicolas Bürgisser et Jean-Pierre Dorand demandent au Conseil d'Etat d'examiner l'opportunité de créer un tramway en site propre entre la gare de Fribourg et le sud de Marly. Ils motivent leur proposition par le fait que beaucoup de villes européennes rétablissent des lignes de tramway, moyen de transport écologique, efficace et peu onéreux à l'exploitation. Ils relèvent qu'il serait possible d'utiliser la voie industrielle de la gare CFF jusqu'au Plateau de Pérolles, d'emprunter le pont de Pérolles et de desservir Marly sur un axe nord-sud jusqu'au parc de dissuasion, au pied de la descente de la Crausa.

Réponse du Conseil d'Etat

Les conditions de déplacement dans l'agglomération fribourgeoise en général et sur le Plateau de Pérolles en particulier deviennent plus difficiles avec l'accroissement des besoins de mobilité liés en partie au développement de l'Université et de la HES-SO Fribourg.

Le plan régional de la CUTAF et son projet général tendent à une meilleure gestion de la mobilité à l'échelle de l'agglomération fribourgeoise. Le Conseil d'Etat entend poursuivre son soutien actif à la CUTAF. Ainsi, par une gestion optimale de la mobilité dans l'agglomération fribourgeoise, l'attractivité et la qualité de vie du centre cantonal s'en trouveront améliorées.

Le Conseil d'Etat a déjà abordé la question de la desserte du Plateau de Pérolles dans son rapport No 120 du 27 janvier 2004 sur le postulat No 208.02 Nicolas Bürgisser concernant la desserte du Plateau de Pérolles par le train (*BGC* 2004, p. 328 s.). Dans sa conclusion, il évoquait la possibilité d'une variante novatrice résidant dans la construction d'un système automatique de desserte du Plateau de Pérolles avec des prolongements possibles jusqu'à des sorties d'autoroutes et indiquait que l'étude d'une telle variante serait réalisée. L'étude en question a été lancée en 2006 et ses conclusions sont attendues pour l'été 2007.

Cette étude vise à évaluer l'opportunité d'un nouveau système de transport automatique utilisant le tracé de l'ancienne voie marchandises entre la gare de Fribourg et le Plateau de Pérolles, ainsi que d'éventuelles extensions. Elle répond à la demande des postulants.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose de prendre en considération ce postulat. Il transmettra au Grand Conseil le rapport y relatif dans le délai légal.

Fribourg, le 11 juin 2007